

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 23  
Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,  
Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054  
M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN  
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD  
Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2023

Date de publication : 11 AVR. 2023

Délibération n° 2023-047 : Subvention à caractère social à l'Ogec Sainte Anne – repas

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 13 mars 2023,  
Vu la délibération DE2023-032 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal  
Considérant la demande de l'école Sainte Anne d'Audierne portant sur une demande de subvention à caractère social pour le restaurant scolaire.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 1 abstention, décide de :

- Attribuer la subvention à caractère social pour un montant de 2 632 € à l'OGEC de l'école Sainte-Anne d'Audierne pour la gestion de service de restauration scolaire.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



HOTEL DE VILLE  
12, QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.audierne@audierne.bzh](mailto:accueil.audierne@audierne.bzh)  
TEL : 02 98 70 08 47



[www.audierne.fr](http://www.audierne.fr)

Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS



MAIRIE ANNEXE  
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.esquibien@audierne.bzh](mailto:accueil.esquibien@audierne.bzh)  
TEL : 02 98 70 02.76